

# APPROACH SPAHIS RACE <sup>2018</sup>

## Approach Spahis Race – Règlement officiel 2018

### Article I – L'ÉVÈNEMENT

La 5<sup>ème</sup> édition de l'Approach Spahis Race, se déroulera le dimanche 03 juin 2018 à partir de 8h30. Le départ et l'arrivée de la course auront lieu sur le parking de la piscine municipale de la commune de Peyrus (1 rue Les Charignons – 26120 Peyrus). L'accueil des participants débutera à 07h00.

### Article II – LES ORGANISATEURS

#### 1. LES ORGANISATEURS

L'évènement est organisé par le Club Sportif et Artistique LYAUTEY, association créée selon les directives de la loi de 1901, dont le siège se situe au Quartier BAQUET - BP 1008 – 26032 VALENCE Cedex. Le club est affilié à la Fédération des clubs de la Défense sous le numéro 544/IX/T. Il dépend administrativement de la ligue Rhône Alpes Auvergnés de cette même fédération.

#### 2. CONTACT

Pour toutes questions concernant l'APPROACH SPAHIS RACE, vous pouvez nous contacter :

[attitudetrail@outlook.fr](mailto:attitudetrail@outlook.fr)

04 75 78 62 77 ou 06 34 27 46 71

### Article III – EPREUVES

L'Approach Spahis Race se décline en 4 courses chronométrées (avec dossards et puces). Ces courses se déroulent en semi-autosuffisance, tracés pour 98% sur pistes, sentiers (GR) et chemins carrossables. Le départ sera effectué en deux vagues afin de fluidifier le flot des concurrents.

1

#### Les 4 parcours :

##### 1. PK 11 :

- ✓ Distance : 11 km / Dénivelé + : 665 m ;
- ✓ Épreuve ouverte à toutes et tous, licenciés ou non, **né(e) en 2002 et avant (avoir plus de 16 ans le jour de l'évènement)** ;
- ✓ Heure de départ : **09h00** sur le parking de la piscine de Peyrus ;
- ✓ Consignes de course 15 minutes avant le départ.

##### 2. PK 15 :

- ✓ Distance : 15 km / Dénivelé + : 1041 m ;
- ✓ Epreuve ouverte à toutes et tous, licenciés ou non, **né(e) en 2000 et avant** ;
- ✓ Heure de départ : **09h00** sur le parking de la piscine de Peyrus ;
- ✓ Consignes de course 15 minutes avant le départ.

##### 3. PK 26 :

- ✓ Distance : 26 km / Dénivelé + : 1434 m ;
- ✓ Epreuve ouverte à toutes et tous, licenciés ou non, **né(e) en 2000 et avant** ;
- ✓ Heure de départ : **09h00** sur le parking de la piscine de Peyrus ;
- ✓ Consignes de course 15 minutes avant le départ.

**Club affilié à la F.C.D sous le n° 544 IX T**

BASE DE DEFENCE de Valence - BP 1008 - 26015 Valence Cedex

Téléphone : 04 75 78 62 77 - Télécopie : 04 75 78 62 42

site web : [www.attitudetrailvents.fr](http://www.attitudetrailvents.fr) - @ : [attitudetrail@outlook.fr](mailto:attitudetrail@outlook.fr)

# APPROACH SPAHIS RACE <sup>2018</sup>

## Approach Spahis Race – Règlement officiel 2018

### 4. PK 40 :

- ✓ Distance : 40 km / Dénivelé + : 2386 m ;
- ✓ Epreuve ouverte à toutes et tous, licenciés ou non, **né(e) en 2000 et avant** ;
- ✓ Heure de départ : **08h30** sur le parking de la piscine de Peyrus ;
- ✓ Consignes de course 15 minutes avant le départ.

### Article IV– LES PARCOURS

Les parcours sont accessibles sur le site <http://www.attitudetrailevents.fr> rubrique « Approach Spahis Race -> Parcours ».

Ils seront également affichés sur site d'accueil, le jour de la course.

L'organisation se réserve le droit d'instaurer, de modifier, certaines portions ou la totalité des épreuves selon demandes de modifications des parcours imposées par les instances administratives après publication des parcours sur le site internet et les autres supports de communication utilisés.

### Article V - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les activités de pleines natures demandent souvent un engagement de soi et chacun doit être conscient des risques liés à la pratique du sport nature. L'effort en endurance, nécessite un entrainement et un matériel minimum.

La participation à la manifestation est conditionnée par les éléments suivants :

2

### 1. CATEGORIE D'AGE

**PK 11** : épreuve ouverte à toutes et tous, licenciés ou non, **né(e) en 2002 et avant (avoir plus de 16 ans le jour de l'évènement)**.

**PK 15** : épreuve ouverte à toutes et tous, licenciés ou non, **né en 2000 et avant**.

**PK 26** : épreuve ouverte à toutes et tous, licenciés ou non, **né en 2000 et avant**.

**PK 40** : épreuve ouverte à toutes et tous, licenciés ou non, **né en 2000 et avant**.

### 2. JUSTIFICATIF

- soit d'une licence Athlétisme Compétition, Athlétisme Entreprise, Athlétisme Running ou d'un Pass'Running, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- soit d'une licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.
- Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

L'organisation décline toute responsabilité en cas de falsification des documents. La production d'un faux peut être passible d'une peine pénale et d'amendes financières.

# APPROACH SPAHIS RACE <sup>2018</sup>

## Approach Spahis Race – Règlement officiel 2018

Ces documents seront conservés en original ou en copie par l'organisation en tant que justificatif en cas d'accident.

Si une seule pièce du dossier est manquante ou défectueuse, le jour de la course, le dossier sera considéré comme nul et non valide.

### 3. DROITS D'INSCRIPTION

Les inscriptions et l'envoi de la copie de la licence ou du certificat médical peuvent se faire en ligne via le lien figurant sur le site internet de l'organisation [www.attitudetrailevents.fr](http://www.attitudetrailevents.fr) (paiement sécurisé par carte bancaire) ou par courrier adressé à **CSA LYAUTEY – BASE DE DEFENSE de Valence - BP 1008 - 26015 Valence Cedex** ou déposé auprès du magasin **Approach – Place Charles Tellier – ZA les Couleurs – 26000 Valence**.

Les droits d'inscriptions sont de :

- **PK 11 : 10 €** jusqu'au 02 juin, **15 €** le jour de la course ;
- **PK 15 : 15 €** jusqu'au 02 juin, **20 €** le jour de la course ;
- **PK 26 : 20 €** jusqu'au 02 juin, **25 €** le jour de la course ;
- **PK 40 : 35 €** jusqu'au 02 juin, **40 €** le jour de la course.

Pour chaque participant, un don de 1 € sera reversé pour chacune des associations "Terre Fraternité et Handisport Drôme", sur les droits d'inscriptions.

Une récompense de « finisher » et un buffet froid d'après course sera offert à tous les participants.

Les inscriptions en ligne débuteront le 1<sup>er</sup> janvier 2018 sur le site [www.attitudetrailevents.fr](http://www.attitudetrailevents.fr) et Possibilité de vérifier son état d'inscription sur le site internet.

Possibilité de s'inscrire le jour de la course **de 07h00 à 08h15** pour le **parcours PK 40** et jusqu'à **8h45** pour les **parcours PK 11, PK 15, PK 26** dans la limite des dossards disponibles par parcours et avec une majoration des droits d'inscription de **5 €**.

### 4. NOMBRE DE DOSSARDS LIMITE

Le nombre de dossards sera limité à **600** personnes. Les dossards seront répartis comme suit :

- **PK 11 : 150 personnes ;**
- **PK 15 : 150 personnes ;**
- **PK 26 : 150 personnes ;**
- **PK 40 : 150 personnes.**

L'organisation se réserve le droit de redistribuer le nombre de dossards par courses en fonction des dossards disponibles et de la demande.

### 5. CLOTURE DES INSCRIPTIONS

La clôture des inscriptions est fixée au :

- **Vendredi 25 mai 2018** pour les envois du bulletin papier par voie postale ;
- **vendredi 01 juin 2018 (minuit)** par internet ;
- **samedi 2 juin 2018** au magasin Approach.

# APPROACH SPAHIS RACE <sup>2018</sup>

## Approach Spahis Race – Règlement officiel 2018

Possibilité de s'inscrire le jour de la course de **07h00 à 08h15** pour le **parcours PK 40** et jusqu'à **08h45** pour les **parcours PK 11, PK 15, PK 26** dans la limite des dossards disponibles par parcours et avec une majoration des droits d'inscription de **5 €**.

### 6. RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards peut s'effectuer :

- Au magasin **Approach** (Place Charles Tellier – ZA les Couleurs –26000 Valence), le **samedi 2 juin 2018** de **10h à 18h30** ;
- sur le lieu du départ de la course (salle Polyvalente de Peyrus), le **dimanche 3 juin 2018 à partir de 07h00**.

La présentation d'un document d'identité avec photographie est indispensable au retrait du dossard.

### 7. MINEURS

Les participants mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation à l'épreuve en respectant la catégorie indiquée. Signature du représentant légal est obligatoire.

Cette autorisation parentale devra être téléchargée sur le site de la course :

[www.attitudetrailevents.fr](http://www.attitudetrailevents.fr)

Le document devra être dûment rempli et présenté lors du retrait du dossard.

4

### 8. PORT OBLIGATOIRE DU DOSSARD

Afin d'accéder au parcours, vous aurez besoin de votre dossard. Pour l'ensemble des courses, le dossard est disposé sur la poitrine ou le ventre afin d'être visible en permanence et en totalité pendant toute la course (**le port de ce dossard sur le sac ou sur la jambe n'est pas autorisé**). Tout participant dépourvu de numéro pendant l'épreuve sera mis hors course par l'organisation.

### 9. ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

L'ensemble de ces fichiers et documents seront conservés en original ou en copie par l'organisation en tant que justificatif en cas d'accident. Si une seule pièce du dossier est manquante ou défectueuse, le jour de la course, le dossier sera considéré comme nul et non valide.

### Article VI – CESSION DE DOSSARD

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

# APPROACH SPAHIS RACE <sup>2018</sup>

## Approach Spahis Race – Règlement officiel 2018

### Article VII – RETRACTATION DU PARTICIPANT / REMBOURSEMENT

L'organisation ne propose pas de garantie annulation pour les inscriptions. Aucun remboursement ne pourra être accepté sauf sur avis médical justifiant d'une incapacité à participer à l'épreuve (**dans ce cas présentation d'un certificat médical obligatoire**). Toute annulation d'inscription doit être faite par courrier recommandé uniquement et accompagné d'un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course.

**Conditions d'indemnité :** toute demande de remboursement doit nous parvenir, accompagnée du certificat médical, au plus tard **le 18 mai 2018** cachet de la Poste faisant foi. Les demandes seront traitées dans le mois qui suit l'épreuve.

En cas de demande d'annulation, le remboursement des droits versés à l'inscription se fera moyennant une retenue 5 € pour frais de dossier.

### Article VIII – ANNULATION DE L'ÉPREUVE ET MODIFICATION DE PARCOURS

En cas d'annulation de l'épreuve, pour quelque raison que ce soit, décidée au plus tard **le 12 mai 2018**, dans ce cas un remboursement sera fixé de façon à permettre à l'organisation de faire face à l'ensemble des frais irrécupérables engagés à la date de l'annulation. En cas d'annulation décidée après cette date ou en cas d'interruption de la course, pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis pour des raisons de sécurité ou de mauvaises conditions météorologiques

Le départ peut être reporté de 2 heures maximum, au-delà, la course est annulée.

Si le départ est donné et que la course doit être stoppée, les organisateurs mettent tout en œuvre pour le rapatriement des coureurs à Peyrus ; aucun remboursement ne pourra être réclamé à l'organisation.

### Article IX – ASSURANCE

#### 1. RESPONSABILITE CIVILE

L'évènement, c'est-à-dire la responsabilité de l'organisation et des participants est couverte par une assurance de responsabilité civile souscrite auprès de l'agence **AVIVA** assurance **Frédéric VOINNET** située à Valence.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liées à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques.

La responsabilité de l'organisation sera dérogée dès le retrait du dossard pour abandon, pour disqualification (pointage tardif, dégradation ou non-respect du site), par décision de l'équipe médicale ou sur décision du Directeur de la course.

La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec dénonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommages et séquelles durant l'épreuve ou après l'épreuve. Dommage matériel : l'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants pendant la course.

**Club affilié à la F.C.D sous le n° 544 IX T**

BASE DE DEFENCE de Valence - BP 1008 - 26015 Valence Cedex

Téléphone : 04 75 78 62 77 - Télécopie : 04 75 78 62 42

site web : [www.attitudetrailerevents.fr](http://www.attitudetrailerevents.fr) - @ : [attitudetrail@outlook.fr](mailto:attitudetrail@outlook.fr)

# **APPROACH SPAHIS RACE** <sup>2018</sup>

## **Approach Spahis Race – Règlement officiel 2018**

### **2. ASSURANCE DOMMAGE CORPORELS**

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

### **Article X – REGLES SPORTIVES**

La compétition se déroule selon les règles sportives suivantes :

#### **1. AIDE AUX CONCURRENTS**

Toute aide extérieure est interdite.

#### **2. SUIVEURS**

Aucun suiveur (ex : accompagnateurs VTT) n'est autorisé, sous peine de disqualification.

#### **3. ASSISTANCE**

Aucune assistance n'est autorisée.

#### **4. BARRIERES HORAIRES**

Barrière horaire uniquement sur le parcours PK40 au niveau de col de la Bataille (km 25), franchissement du col à H+5h00.

#### **5. CHRONOMETRAGE**

Le chronométrage se fait par puce électronique et assuré par l'organisation CSA Lyautey. Chaque participant reçoit sa puce lors du retrait des dossards.

Pas de puce pas de classement. Cette puce doit être rendue à l'arrivée. Si vous abandonnez vous devez rapporter votre puce à l'organisation, sinon celle-ci sera facturée 10 €.

#### **6. SECURITE**

Les participants doivent respecter le code de la route lorsque le parcours emprunte ou traverse des voies de circulation.

Les trailers ont obligation de suivre le parcours indiqué par les organisateurs de la course par des éléments de balisage (rubalise et fléchage), sous peine de sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion, sur décision de la direction de course.

Les indications données par tout membre de l'organisation (signaleurs) au cours de l'épreuve sont prioritaires.

L'itinéraire nécessite parfois l'ouverture de clôtures. Les concurrents doivent les refermer après leur passage.

L'épreuve pourra être neutralisée quelques instants pour l'évacuation d'un blessé et laisser passer en priorité les véhicules de secours.

# **APPROACH SPAHIS RACE** <sup>2018</sup>

## **Approach Spahis Race – Règlement officiel 2018**

### **7. CONTROLE MATERIEL**

Lors du retrait du dossard un engagement sur l'honneur de garder sur soi le matériel obligatoire durant toute la course sera signé par chaque coureur.

Des contrôles inopinés pourront avoir lieu sur le parcours. Tout contrevenant sera immédiatement mis hors course.

### **8. BRIEFING D'AVANT COURSE**

Juste avant le départ, un dernier briefing sera tenu afin de rappeler aux participants :

Les consignes de sécurité,

Toute autre information que l'organisateur jugera utile de communiquer.

Ce briefing n'excédera pas 10 minutes. Toutefois, si des éléments nouveaux ou importants devaient être communiqués aux concurrents et réclamer toute leur attention, telle que modification de dernière minute de l'itinéraire initial, le départ serait retardé et un briefing spécial organisé, de façon à s'assurer de la parfaite écoute de tous les concurrents.

### **9. ABANDON ET MISE HORS COURSE**

Tout abandon doit être signalé à un membre de l'organisation ou au PC course, afin d'éviter une mise en œuvre de recherche inutile.

En cas d'accident ou de blessure dans laquelle le participant est immobilisé et ne peut atteindre un point de contrôle, il doit activer la procédure de sauvetage en appelant les secours au numéro de téléphone indiqué par la direction de course lors de la distribution des dossards (ou le 112 en cas d'absence de couverture réseau).

En cas d'abandon un coureur doit obligatoirement prévenir le responsable du point de contrôle le plus proche et y restituer son dossard. Le responsable du point de contrôle invalide alors définitivement son dossard en le récupérant et en communiquant le numéro de dossard à l'organisation. Des navettes positionnées aux postes de contrôle seront mises à disposition pour récupérer les coureurs ayant abandonnés.

Si un coureur est pris en charge par les services de secours de l'organisation, il se trouve de fait sous l'autorité des services de secours et doit interrompre sa course si ces derniers l'exigent.

Il est rappelé qu'en cas d'abandon ou de blessure nécessitant une immobilisation, il ne sera procédé à aucun remboursement des droits d'inscriptions.

### **10. PENALISATION - DISQUALIFICATION**

En s'inscrivant à l'une des 4 courses, les coureurs s'engagent à :

- respecter ce règlement ;
- respecter l'environnement traversé ;
- suivre le parcours balisé, sans couper les sentiers ;
- ne pas utiliser un moyen de transport ;
- ne pas jeter de déchets sur le parcours ;
- porter le dossard devant et visible durant la totalité de l'épreuve ;
- se soumettre au contrôle anti-dopage ;
- porter assistance à tout coureur en difficulté ;

**Club affilié à la F.C.D sous le n° 544 IX T**

BASE DE DEFENCE de Valence - BP 1008 - 26015 Valence Cedex

Téléphone : 04 75 78 62 77 - Télécopie : 04 75 78 62 42

site web : [www.attitudetrailvents.fr](http://www.attitudetrailvents.fr) - @ : [attitudetrail@outlook.fr](mailto:attitudetrail@outlook.fr)

# APPROACH SPAHIS RACE <sup>2018</sup>

## Approach Spahis Race – Règlement officiel 2018

- se laisser examiner par médecin et respecter sa décision ;
- être respectueux envers toute personne présente sur le parcours ;
- ne pas se faire assister en eau ou nourriture sur et en dehors des zones de ravitaillements prévues par l'organisation.

### 11. JURY DE L'ÉPREUVE

Il est composé :

- du comité d'organisation ;
- de l'équipe médicale présente sur la course ;
- des responsables concernés par la sanction à appliquer.

**Les réclamations sont recevables par écrit dans les 30 minutes après l'affichage des classements provisoires.**

### 12. CONDITIONS PARTICULIÈRES

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment les parcours et les emplacements des postes de secours et/ou la position des postes de ravitaillement suivant les conditions météorologiques.

De plus, si l'ensemble des conditions favorables à la sécurité des participants ne sont plus réunies, l'organisation se réserve le droit de reporter l'horaire du départ, d'arrêter l'épreuve ou de l'annuler.

8

Le manquement à l'une de ces règles par un coureur entraîne une disqualification immédiate sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction.

### Article XI – EQUIPEMENT

**Rappel :** pour une démarche écoresponsable, il n'y aura pas de gobelets sur les tables de ravitaillements sur l'ensemble des parcours.

#### Pour les parcours PK 40 et PK 26

- Matériel **OBLIGATOIRE** (émargement lors du retrait du dossard) :
  - réserve d'eau de 0,75 litre minimum ;
  - couverture de survie ;
  - sifflet ;
  - téléphone portable chargé et allumé.
- Matériel recommandé et/ou conseillé (liste non exhaustive) :
  - gobelet personnel –type éco-tasse) pour les ravitaillements
  - Coupe-vent en cas de mauvaises conditions météo ;
  - barres énergétiques ou autres en complément des ravitaillements ;
  - bâtons autorisés.

#### Pour les parcours PK 11 et PK 15

- Matériel **OBLIGATOIRE** (émargement lors du retrait du dossard) :
  - réserve d'eau de 0,50 litre minimum ;
  - sifflet ;
  - téléphone portable chargé et allumé.



# APPROACH SPAHIS RACE <sup>2018</sup>

## Approach Spahis Race – Règlement officiel 2018

- Matériel recommandé et/ou conseillé (liste non exhaustive) :
  - gobelet personnel –type éco-tasse) pour les ravitaillements
  - Coupe-vent en cas de mauvaises conditions météo ;
  - barres énergétiques ou autres en complément des ravitaillements ; bâtons autorisés.

### Article XII – CLASSEMENT ET RECOMPENSES

#### 1. CLASSEMENTS

Tout participant ayant effectué le parcours dans sa globalité est classé suivant son temps global de course.

Pour chaque course un classement général homme et femme est établi ainsi que pour chaque catégorie d'âge. Sur les quatre parcours, seront récompensés les trois premiers du scratch (homme et femme) et les premiers de chaque catégorie (senior, vétéran, espoir, junior et cadet.

#### 2. RECOMPENSES ET REMISE DE PRIX

Les récompenses seront sous forme de médailles et cadeaux natures type bon d'achat, article de sport, produit du terroir.

A l'issue de la course, une remise de prix sera réalisée parmi les participants afin de gagner les lots offerts par nos partenaires.

Cette remise de prix sera effectuée, selon les modalités décrites sur le site de la course. La présence du participant tiré au sort est impérative pour récupérer le lot, dans le cas contraire il sera procédé à un nouveau tirage au sort de dossard.

#### 3. PUBLICATION DES RESULTATS

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée et sur le site internet de l'épreuve : [www.attitudetrailevents.fr](http://www.attitudetrailevents.fr)

Conformément à la loi dite « information et liberté », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime.

### Article XIII – RAVITAILLEMENTS

Des postes de ravitaillements sont répartis le long des parcours. Chaque participant doit veiller à disposer, au moment de quitter le poste de ravitaillement, de la quantité d'eau et des aliments qui lui sont nécessaires pour rallier le ravitaillement suivant.

Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible ont accès aux postes de ravitaillement :

- **PK11**, ravitaillements au kilomètre 5
- **PK15**, ravitaillement au kilomètre 9
- **PK26**, ravitaillements aux kilomètres 11 et 20
- **PK40**, ravitaillement aux kilomètres 14, 24 et 34

#### Rappels :

Pour une démarche écoresponsable, il n'y aura pas de gobelets sur les tables de ravitaillements sur l'ensemble des parcours.

Les ravitaillements sauvages (en dehors des sites de ravitaillements officiels) sont interdits et pourront donner lieu à des pénalités.

**Club affilié à la F.C.D sous le n° 544 IX T**

BASE DE DEFENCE de Valence - BP 1008 - 26015 Valence Cedex

Téléphone : 04 75 78 62 77 - Télécopie : 04 75 78 62 42

site web : [www.attitudetrailevents.fr](http://www.attitudetrailevents.fr) - @ : [attitudetrail@outlook.fr](mailto:attitudetrail@outlook.fr)

# APPROACH SPAHIS RACE <sup>2018</sup>

## Approach Spahis Race – Règlement officiel 2018

### Article XIV – SECURITE ET SOINS

#### 1. VOIES UTILISEES

Respect du code de la route et des consignes des signaleurs et membres de l'organisation lors des traversées de routes. De manière générale les concurrents devront impérativement emprunter le côté droit de la chaussée.

Il est impératif de respecter scrupuleusement le balisage et de ne pas sortir des sentiers délimités par l'organisation.

#### 2. SECURITE DES CONCURRENTS

Un service d'assistance médical est assuré par des unités de secours mobiles et coordonné par un médecin. Ces derniers sont alertés, en cas de besoin, par les signaleurs repartis sur le parcours.

L'organisation se réserve le droit d'instaurer des délais de passage, de modifier certaines portions ou la totalité des parcours si les conditions météorologiques sont de nature à mettre en péril la santé ou la sécurité des participants et d'arrêter sur avis médical, toute personne qui mettrait en péril son intégrité physique ou celle d'un autre concurrent ou qui ne respecterait pas les consignes de sécurité.

Tout participant faisant appel à un médecin ou secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions.

#### 3. ENTRAIDE ENTRE LES CONCURRENTS

Chaque coureur veille à sa sécurité et à celle des autres participants en adoptant une conduite empreinte de fair-play, d'entraide mais aussi de maîtrise. Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

10

### Article XV – PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET ETHIQUE

Tout participant doit avoir pris connaissance et adhérer totalement aux 5 engagements de la charte éco-trailers.

#### • ENGAGEMENT 1 : RESPECT DU MILIEU NATUREL

Respect du milieu naturel et des espaces traversés en prenant conscience que se sont des espaces partagés et protégés pour certains d'entre eux. Interdiction de jeter des déchets et adopter **une attitude ECORESPONSABLE**. Pour cela nous demandons à chaque participant de posséder son gobelet personnel (type éco-tasse) ou sa propre gourde.

#### • ENGAGEMENT 2 : COHESION SOCIAL ET SOLIDARITE

Chaque participant :

- ✓ échange et respecte les autres concurrents, les bénévoles de l'organisation et d'une manière générale les autres personnes croisées durant l'épreuve ;
- ✓ participe aux efforts effectués par l'organisation pour intégrer l'événement dans une démarche de développement durable ;
- ✓ agit en connaissance de cause.

Club affilié à la F.C.D sous le n° 544 IX T

BASE DE DEFENCE de Valence - BP 1008 - 26015 Valence Cedex

Téléphone : 04 75 78 62 77 - Télécopie : 04 75 78 62 42

site web : [www.attitudetrailerevents.fr](http://www.attitudetrailerevents.fr) - @ : [attitudetrail@outlook.fr](mailto:attitudetrail@outlook.fr)

# APPROACH SPAHIS RACE <sup>2018</sup>

## Approach Spahis Race – Règlement officiel 2018

### • ENGAGEMENT 3 : GESTION DES DECHETS

Afin de faciliter le travail des bénévoles pour la gestion des déchets, chaque participant s'engage à :

- ✓ réduire ses déchets en privilégiant les produits les moins emballés pour les repas, pique-nique et autre nutrition de compétition ;
- ✓ trier ses déchets en utilisant les dispositifs mis en place par l'organisation : **ECO ZONES** (tri sélectif des déchets), sur les ravitaillements et sur les zones de départ et d'arrivée ;
- ✓ remporter certains de ses déchets afin de leur réserver un tri adéquat en autre lieu.

### • ENGAGEMENT 4 : LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUE

Les participants essaient de privilégier le covoiturage, les transports en commun et les voies ferroviaires pour se rendre sur l'évènement.

### • ENGAGEMENT 5 : COMPORTEMENT SPORTIF

Chaque participant adopte un comportement fair-play, responsable, durable. Il n'absorbe aucune substance interdite susceptible de modifier ses capacités physique ou mentales durant l'épreuve.

En cas de non-respect des consignes et des zones de course, l'organisation se réserve le droit de disqualifier un participant ou de lui appliquer des pénalités de retard.

## Article XVI – DIVERS

### 1. PARKING

Le jour de la course un parking sera à disposition des concurrents. Une signalisation sera mise en place pour en faciliter l'accès.

Si, pour des raisons personnelles vous stationnez dans des zones non matérialisées par l'organisation ou des zones interdit au stationnement, l'organisateur se dégage de toutes responsabilités et répercussion (contravention, enlèvement de véhicule, ...) liées à un stationnement non réglementaire.

### 2. DOUCHES

Les douches sont mises à la disposition des participants au gymnase à côté du point santé « 50 m du village des arrivés ».

### 3. ESPACES SANTE

Des kinés et ostéopathes sont présent à Peyrus dans le gymnase.

## Article XVII – DROIT A L'IMAGE ET UTILISATION DES DONNEES

Du fait de son inscription, le concurrent donne à l'organisateur le droit d'utiliser toutes les images, photos et vidéos prises dans le cadre de l'**APPROACH SPAHIS RACE 2018** pour promouvoir l'épreuve et les éditions suivantes. Seule l'organisation peut transmettre ce droit à l'image à tout média. Les concurrents renoncent à tout recours à l'encontre de l'organisation et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

# **APPROACH SPAHIS RACE** <sup>2018</sup>

## **Approach Spahis Race – Règlement officiel 2018**

### **Article XVIII – UTILISATION DES DONNEES**

Conformément aux lois informatiques et libertés, (loi 78-17 du 06 janvier 1978) vous pouvez accéder aux informations que vous avez données lors de votre inscription, en vérifier l'exactitude, les rectifier si nécessaire, et vous opposer à leur diffusion ou en limiter l'utilisation, sur simple demande écrite à :

CSA Lyautey-Base de Défense de Valence-BP 1008-26032 Valence Cedex ou par Email :

[attitudetrail@outlook.fr](mailto:attitudetrail@outlook.fr)

### **Article XIX – CONDITIONS GENERALES**

Tous les participants de l'événement s'engagent à respecter ce règlement par le seul fait de leur inscription.